

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf, le jeudi douze septembre à 20^h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} COËTMEUR.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND (arrivée à 21^h14), M. VALTON, M^{me} BESNARD, M. LEDOS (arrivé à 20^h49), M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE (arrivé à 20^h39), M. HAMON.

Excusées : M^{me} FANTOU, M^{me} ROBIN (pouv. à M^{me} LE MEN).

Absents : M. JOUAN, M^{me} BRETAUD, M. TESTARD.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents les comptes rendus des séances du 20 juin et du 04 juillet 2019.

SPLA TERRITOIRES PUBLICS

Présentation de la société et de la démarche d'entrée au capital de la société par M. BADAROUX – Directeur, Mme LAHAYE – responsable administrative et financière et M. MONNERIE – Directeur du Développement.

SDE – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) – MODALITÉS DE PERCEPTION A PARTIR DE L'ANNÉE 2020

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Par délibération en date du 05 juillet 2016, la commune avait validé les modalités de perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) consistant en un encaissement direct par le SDE 35 et un reversement trimestriel de 50 % du montant de la TCCFE à la commune. Cela permettait également à la commune de bénéficier d'un régime d'aides spécifiques plus avantageux que celui des communes urbaines. Cette délibération avait été prise à la suite de l'adhésion de la commune au régime d'aides d'électrification rurale du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2014. Cette phase était transitoire jusqu'en 2020.

Par cette même délibération, le SDE 35 s'engageait à prendre les dispositions nécessaires pour que les communes le souhaitant perçoivent 100 % de la taxe à partir de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer la commune en catégorie "A", régime urbain, la commune pourra ainsi percevoir 100 % de la TCCFE directement auprès des fournisseurs.

VENTE DES PARCELLES AE 79, 80, 81A ET AE 300 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 467 M² A ARC PROMOTION

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier rue du Chêne Micault, le Conseil Municipal valide la vente des parcelles AE 79, 80, 81 a et AE 300 d'une superficie totale de 517 m² à ARC PROMOTION pour un montant total de 77 550 €, conformément à l'estimation de la valeur vénale faite par le service du Domaine, les frais de bornage et de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION, DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT AU CONGRÈS DES MAIRES ET AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal valide la prise en charge des frais d'inscription, de transport et d'hébergement des élus participants au 102^e Congrès des Maires qui se tiendra les 19, 20 et 21 novembre 2019, à PARIS.

SUPPRESSION DES RÉGIES DE RECETTES TENNIS-BEACH VOLLEY, RESTAURANT MUNICIPAL-GARDERIE, PHOTOCOPIES-CARTES POSTALES-DONS, PRÊT DE MATÉRIEL COMMUNAL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

A la suite de la nouvelle réorganisation des services administratifs population – accueil de la mairie et pour une simplification, le Conseil Municipal décide de supprimer les régies de recettes Tennis-Beach volley, Restaurant municipal-Garderie, Photocopies-Cartes postales-Dons et Prêt de matériel.

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES "ACCUEIL"

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal décide de créer une nouvelle régie de recette nommée "Accueil" intégrant les régies supprimées précédemment : tennis, beach volley, photocopies, cartes, dons, location de matériel et restaurant municipal.

RÉGIES DE RECETTES – OUVERTURE DE COMPTES DE DÉPÔT DE FONDS AU TRÉSOR

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Pour la bonne tenue des régies de recettes, le Conseil Municipal décide d'ouvrir des comptes de dépôt de fonds au trésor pour chacune d'entre elles.

RESTAURATION SCOLAIRE – AVENANT N° 14 – CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA CONSOMMATION DE L'ENVIRONNEMENT – INTERVENTION D'UNE DIÉTÉTICIENNE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal valide l'avenant n° 14 à la convention avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement pour l'intervention d'une diététicienne pour l'élaboration des menus au restaurant municipal pour un montant de 2 748 € pour l'année scolaire 2019 – 2020.

CONVENTION RELATIVE A L'ACCÈS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE RENNES MÉTROPOLÉ AUX SERVICES DE LA MÉDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le schéma départemental de la Lecture Publique adopté par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en 2016 prévoit la contractualisation de l'offre de services de la Médiathèque départementale avec les EPCI.

Les objectifs de ce schéma sont les suivants :

- Renforcer ou développer la mutualisation au niveau de l'intercommunalité pour obtenir un maillage dynamique.
- Affirmer le rôle social et éducatif des bibliothèques et porter une attention particulière aux publics les plus fragiles en s'appuyant sur le développement et la diversité des offres de services : des actions autour de la Petite Enfance, en direction des publics scolaires, sensibilisation à la lecture des publics jeunes, actions en direction des publics en situation de handicap, envers les personnes âgées, les publics en difficulté avec l'écrit.
- Accroître la diversité des collections pour répondre aux besoins de tous les publics, ce qui demande une offre documentaire étendue (supports et publics...) incluant les ressources numériques.
- Adapter les services de la Médiathèque départementale aux besoins des territoires et des populations en intervenant de manière différenciée.

La convention a pour objet de définir le périmètre et le niveau d'intervention de la Médiathèque départementale sur le territoire de Rennes Métropole. Elle décline les points suivants :

- Objet de la convention.
- Contexte de la Lecture Publique.
- Ambitions partagées.
- Engagements des communes et du Syrenor.
- Engagements de Rennes Métropole.
- Engagements du Département.
- Evaluation du dispositif.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention d'objectifs communs devant être conclue avec le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, les communes de Rennes

TRAVAUX D'AD'AP DES BATIMENTS COMMUNAUX – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer la consultation sous forme de procédure adaptée – appel d'offre ouvert pour la réalisation des travaux d'AD'AP pour les bâtiments communaux cités ci-dessous :

- Complexe Sportif de la Duchesse Anne et la salle des Courtines : principalement l'adaptation des vestiaires arbitres.
- Ecole élémentaire Gérard Philipe : création d'un sanitaire accessible.

ORGANISATION ET GESTION DU CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIF, DU TEEN'S CLUB ET DE L'ESPACE JEUNES – PRESTATAIRE DES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer la consultation sous forme de procédure adaptée – appel d'offre ouvert le marché de services "Organisation et gestion du Centre de Loisirs Éducatif, du Teen's Club et de l'Espace Jeunes – Prestataire des Temps d'Accueil Périscolaire" qui s'achève le 31/12/2019.

FIBRE OPTIQUE – CHOIX DES PRESTATAIRES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Pour rappel, une consultation sous forme de procédure adaptée pour le marché de mise en réseaux des bâtiments communaux avec le déploiement de la fibre sur la commune de MONTGERMONT, décomposé en deux lots avait été lancée en mai 2019.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2019, il avait été décidé de reporter à une séance ultérieure l'attribution du lot 1 - Déploiement et mise en service de la Fibre Optique, l'analyse des offres du lot 1 n'étant pas terminée et de relancer une consultation sous forme de procédure adaptée – accords cadres pour le lot 2 - Déploiement et la mise en service de l'infrastructure réseau (switches), l'offre unique ayant été déclarée irrégulière.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, réunie le 12 septembre 2019 à 16^H, le Conseil Municipal décide d'attribuer les deux lots aux prestataires présentant les offres les mieux-disantes selon les critères du règlement de consultation, à savoir :

Lot 1 - Déploiement et mise en service de la Fibre Optique

↳ Entreprise CONNECS, pour un montant total de 13 339,15 € HT.

(Forfait : 10 523,56 € + bons de commande : 2 815,59 €).

Lot 2 - Déploiement et la mise en service de l'infrastructure réseau (switches)

↳ Entreprise TERTRONIC pour un montant total de 19 650 € HT d'investissement et 5 700 € de fonctionnement sur 5 ans (garantie – maintenance).

ZAC LES PETITS PRÉS – DOSSIER DE RÉALISATION SIMPLIFIÉ

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal approuve le dossier de réalisation modificatif de la ZAC Les Petits Prés comprenant :

- Le programme des équipements publics.
- Le programme des constructions modificatif.
- Les modalités prévisionnelles de financement modificatives (actualisées au 31/12/2018).

EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHESSE ANNE – COURT COUVERT DE TENNIS ET CLUB HOUSE – VALIDATION DU PROJET ET AUTORISATION DU DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Suite à la présentation du projet d'extension du Complexe Sportif de la Duchesse Anne, de la réalisation d'un nouveau court couvert de tennis et d'un club house, le Conseil Municipal valide le projet

et autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire.

EAU DU BASSIN RENNAIS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

INFORMATIONS

- ▶ Point sur la rentrée scolaire
- ▶ Lancement de la saison culturelle : vendredi 13 septembre 2019
- ▶ Suite proposée à l'hommage à Monsieur Bernard DOUARD : Rajouter le nom de Bernard DOUARD sur le bâtiment culturel Espace Evasion.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 16 septembre 2019

**Le Maire,
Brigitte LE MEN**